

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-60Item](#)[Marie Moret à Bessand, Stasse et Cie \(La Belle jardinière\), 17 avril 1899](#)

Marie Moret à Bessand, Stasse et Cie (La Belle jardinière), 17 avril 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[17 avril 1899](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[La Belle jardinière](#)

Lieu de destination2, rue du Pont-Neuf, Paris

Description

RésuméMarie Moret est dans l'attente du prix des vêtements commandés [le 14 avril 1899] afin de régler en une seule fois deux jaquettes, une jupe et une chemisette. Elle rappelle que la première jaquette doit être assez large pour être portée par-dessus la deuxième jaquette et que les deux jaquettes doivent pouvoir être portées ouvertes ou fermées. Elle a pris note que la première jaquette coûte 105 F et la jupe 55 F, et qu'elles seront livrées le 22 avril 1899.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Vêtements](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation2 p. (280r, 281r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilstère de Guise

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Vendredi 17 avril
1999

à son Excellence

Messieurs Barand, Stane etc

J'ai l'honneur de vous
accuser réception de votre
nouvelle lettre n° 13127 en
date du 14 et confirmant
celle de la même date n°.

Je vous confirme aussi
la mienne du 15 et par
notre fixation de prix des
deux nouveaux objets que
je vous ai demandés :

1 seconde jaquette et
1 chemise pour vous
regler en un seul cheque
les 4 objets sus : 2 jaquettes

1 jaquette et 1 chemise.

Je vous prie de rappeler
instamment à qui le
vaut :

— Que la 1^{re} jaquette
est un vêtement à mettre
par dessus les autres et doit
être aussi large que le
modèle ;

— Que la 2^e jaquette
est destinée à être portée
au besoin sous la première
et doit être établie en
conséquence. Je spécifie
que l'entre-deux des
manches ne doit pas avoir
moins de 15 centimètres.

— Ces deux jaquettes doivent

pourrais se poster
ouvertes, mais pourrais
aussi être bousconnées
au moins par un
bouillon, car c'est
dans un pays souvent
froid que j'ai à en faire
usage.

— J'ai pris note que la
col et les reins de la 1^{re}
jaquette seront en six
mois, que cette
jaquette coûtera 10^{fr},
que la 2^e en coûtera
5^{fr}, et j'attends que vous
me direz combien coûteront
la seconde jaquette et
la cheminette pour vous
régler les 4 ensemble.

— Je prends note que vous
me ferez la 1^{re} jaquette
et la 2^e le 22 courant.
Vous m'obligerez en
livrant la 2^e jaquette et
la cheminette également
le plus tôt possible.

Agitez je vous prie,
Messieurs, l'assurance
de toute ma considé-
ration

N^{ve} J. B. de Gaden

14 rue Bourdaloue

Vimes

(Gard)